



Résiliation d'un mandat de gestion locative

Par **DEVINNE**, le **27/07/2019** à **12:20**

Bonjour,

J'ai confié à un Administrateur de Biens, la gestion d'un appartement loué meublé. Il fait rétention des loyers qu'il ne me reverse qu'avec plusieurs mois de retard, sans explication ni justification. J'ai donc décidé de résilier immédiatement le mandat, invoquant la Loi Chatel puisque je n'avais pas été expressément informé de la proximité de l'échéance en cours.

Pour faire échec à cette résiliation il prétend m'avoir informé sur le compte rendu de gestion de janvier et qu'il a donc satisfait à son obligation de m'informer dans le délai de la proximité de l'échéance du mandat.

Peut-on considérer qu'une mention écrite sur une rédition périodique du compte satisfait aux exigences de la loi ?

Pouvez-vous me préciser si cette information doit répondre à un formalisme plus précis et lequel ?